

## BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2019 Epreuve facultative d'ARTS

### ARTS PLASTIQUES

#### Nature et modalités de l'épreuve.

*Note de service n°2012-038 du 6/03/2012 – B.O. n°14 du 5/04/2012*

#### Epreuve orale de 30 minutes d'interrogation sans temps de préparation.

L'épreuve se déroule sous la forme d'un entretien en deux temps prenant appui sur un dossier de travaux réalisés par le candidat, puis sur sa culture artistique acquise dans le domaine des arts plastiques.

La **première partie** de l'entretien prend la forme d'un dialogue avec les membres du jury. Ce dialogue s'appuie exclusivement sur le dossier présenté par le candidat. Ce dossier est composé de travaux choisis par le candidat, réalisés dans le cadre de l'enseignement d'arts plastiques de l'année de terminale et en référence à son programme. Ils permettent au candidat de témoigner au mieux des projets, des démarches et des aboutissements qui ont jalonné son année de formation. Ces travaux font l'objet d'une évaluation.

La **seconde partie** est un entretien sur les connaissances et la culture artistique du candidat. Le jury interroge le candidat à partir d'un ou de plusieurs documents iconographiques, en relation avec le programme et les trois questions du programme limitatif de terminale. Il évalue les connaissances que celui-ci a acquises sur les contenus du programme. Il prend également la mesure des capacités du candidat à mobiliser des références utiles à situer les ancrages de sa pratique plastique.

Le **dossier** est introduit par la fiche pédagogique jointe. Il comprend également une liste de travaux.

La **fiche pédagogique** précise que les travaux sont liés à l'enseignement facultatif en terminale. Elle est **établie par le professeur et signée par le chef d'établissement**. Elle comprend la liste des travaux contenus dans le dossier. Elle fait également apparaître la démarche ayant présidé à la mise en œuvre du programme, ainsi que les lieux culturels visités. Des indications concernant plus spécifiquement le travail du candidat et susceptibles d'éclairer le jury peuvent y être consignées.

Les **travaux** sont choisis à l'initiative du candidat qui en juge l'intérêt et le bien-fondé. Ils témoignent de l'usage de médiums et techniques variés. Leur nombre est **au minimum de trois et au maximum de six**.

Au moins deux d'entre eux sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique. L'ensemble des travaux sont réunis dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50x65 cm) et 5 cm d'épaisseur. Les éléments (croquis et autres recherches) en relation avec les travaux du candidat peuvent être présentés sur des formats bidimensionnels. Tous les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique.

Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique.

Le visionnement du dossier n'excède pas cinq minutes. Le candidat est responsable du bon fonctionnement du matériel informatique requis. Des restitutions papier sont à prévoir par le candidat et seront présentées en cas d'une éventuelle panne technique du dispositif numérique.

Chaque élément du dossier est authentifié par le professeur et visé par le chef d'établissement d'origine du candidat. Les productions numériques sont certifiées par une extraction de quelques éléments caractéristiques de type photogramme sur support papier.

Les **candidats individuels ou issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'Etat** présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Dans ce cas, la fiche pédagogique peut être remplie directement par le candidat.

**Programmes limitatifs des épreuves facultatives d'arts - Session 2019**  
Note de service n° 2018-034 du 27-02-2018 – BO n°10 du 8 mars 2018

Option facultative, toutes séries

• **Sophie Taeuber-Arp (1889-1943)**

En appui sur trois œuvres significatives de Sophie Taeuber-Arp, le professeur soutiendra l'investigation de l'entrée de programme portant sur « **la tradition, rupture et renouvellements de la présentation : la tradition du cadre et du socle, ses ruptures et renouvellements contemporains** » (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010).

Artiste particulièrement inventive, Sophie Taeuber-Arp est pleinement inscrite dans les avant-gardes du début de XXe siècle. Elle devait pourtant rester longtemps dans l'ombre des grandes figures masculines de la modernité en arts plastiques. Membre de Dada, pratiquant l'art concret bien avant que les principes en soient énoncés par Théo Van Doesburg, elle s'est rapidement associée à des groupes d'artistes de tendance abstraite : Cercle et Carré, Abstraction-Création ou Allianz. Son œuvre très diverse s'exerce dans de nombreux domaines entre lesquels elle entretient de nombreux liens, les nourrissant réciproquement de leurs langages, de leurs esthétiques, de leurs avancées : peinture, sculpture, danse, architecture, architecture d'intérieur, arts décoratifs, etc. Elle devait également fonder et éditer la revue *Plastique/PLASTIC*.

- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943), *Tapisserie Dada, Composition à triangles, rectangles et parties d'anneaux*, 1916, tapisserie au petit point, laine, 41 x 41 cm. Musée national d'art moderne, Centre Georges-Pompidou, Paris. Legs Mme Ruth Tillard-Arp, 2007 ;

- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943), Jean ou Hans Arp (1886-1966), Théo van Doesburg (1883-1931), *L'Aubette*, 1926-1928, aménagement et décors d'un complexe de loisirs (café, restaurant, brasserie, salon de thé, ciné-bal, caveau-dancing, salle des fêtes, etc.) sur quatre niveaux (caveau, rez-de-chaussée, entresol et étage), Strasbourg. Premier étage restitué de 1985 à 2006. Classée au titre des Monuments Historiques ;

- Sophie Taeuber-Arp (1889-1943), *Relief rectangulaire, rectangles découpés, rectangles appliqués et cylindres surgissants*, 1936, relief en bois peint, 50 x 68,5 cm, signé et daté sur le dos : SH Taeuber-Arp 1936. Kunstmuseum, Basel. Don de Marguerite Arp-Hagenbach, 1968.

• **Les transparents de Carmontelle : d'une mise en scène de l'image aux prémices de l'histoire de l'installation**

Ces œuvres et cette problématique visent à soutenir l'investigation de l'entrée du programme portant sur « **l'aspect matériel de la présentation : le support, la nature, les matériaux et le format des œuvres** ». Si l'étude des transparents réalisés par Louis Carrogis dit Carmontelle (1717-1806) en constitue l'objet, elle est aussi le point d'entrée - y compris dans le cadre de la pratique des élèves - vers des éléments de comparaison avec des stratégies et des modalités de présentation développées ultérieurement.

La part faite en arts plastiques à la sollicitation des sens du spectateur (perceptions tactiles, synesthésiques, auditives, etc.), son immersion ou son implication dans l'œuvre sont des caractéristiques de la modernité, sans en être les uniques marqueurs. En matière de présentation, la cimaise - « présentoir » frontal - s'est avérée particulièrement propice à soutenir un système de retrait contemplatif du regardeur. De nouvelles expériences sensibles et définitions de l'œuvre ont été proposées par l'installation et ses prémices. Celles-ci jouent fréquemment avec les mises en scène de l'image, le développement de son mouvement ou de la relation du spectateur avec l'image. Quelques précédents avant le XXe siècle, dont les transparents de Carmontelle et leur dispositif, ont jalonné progressivement les possibilités de cet élargissement de la conception et de la réception de l'œuvre plastique.

Axes de travail :

On étudiera les enjeux et problématiques que proposent les transparents de Carmontelle du point de vue de la présentation :

- l'émergence d'un mouvement imprimé à l'image et d'une mise en scène de l'œuvre plastique dans les transparents de Carmontelle ;

- les caractères nomades et éphémères de la monstration des transparents et multi sensoriels de leur réception ;

- les modalités techniques du dispositif et d'organisation de l'espace de présentation chez Carmontelle.

En prenant appui sur des exemples précis, librement choisis, le professeur enrichira cette étude des transparents de Carmontelle de leur écho dans les pratiques contemporaines.

• **Bill Viola**

En appui sur des œuvres de Bill Viola, le professeur soutiendra l'investigation de l'entrée de programme portant sur « **le statut de l'œuvre et présentation** » (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010).

Mondialement reconnu, Bill Viola est aujourd'hui un des artistes majeurs de l'image électronique. Né en 1951, il a grandi à l'ère des premiers développements de l'art vidéo. Dès ses études et ses premiers travaux d'artiste, il privilégiait ce nouveau médium pour en explorer les multiples possibilités artistiques : captations de performances, mises en espace des images et des moniteurs vidéo, exploitation du potentiel plastique, sémantique, symbolique des projections sur de grandes surfaces, etc. Au moyen d'installations intimistes ou monumentales, ses créations interrogent le rapport au temps de l'œuvre et au réalisme des sensations, des émotions et des expériences. Sculptant le temps, bouleversant les perceptions, immergeant le spectateur, Bill Viola propose une relation différente aux images animées. Il en pousse notamment les conventions narratives pour rejoindre parfois l'idée de « tableaux animés ». Il associe le visuel, le sonore et l'espace. Il tire parti des appareils et des technologies (caméras, optiques scientifiques, systèmes numériques, etc.), des formats et des qualités des écrans (miroirs, moniteurs multiples, rétroprojecteurs, etc.). Il joue de divers effets (ralentissements, grossissements, pétrifications, etc.). Nombre de ses créations ouvrent des dialogues entre la modernité du médium digital et un univers d'images s'inscrivant dans l'histoire de l'art.

Le professeur pourra sélectionner des œuvres parmi celles indiquées ci-après, à titre de repères, sans pour autant devoir s'y limiter :

- des bandes vidéo aux écrans plasma : *The Reflecting Pool*, 1977-79 ; Chott El-Djerid, 1979 ; *Reverse Television - Portraits of Viewers*, 1983-1984 ; *Deserts*, 1994 ; *Walking on the Edge* et *The Encounter*, 2012 ; *The Dreamers*, 2013 ;

- sculptures vidéo et installations : *Heaven and Earth*, 1992 ; *The Sleepers*, 1992 ; *The Veiling*, 1995 ; *The Crossing*, 1996 ; *Going Forth By Day*, 2002 ; *The Tristan Project (Fire Woman et Tristan's Ascension)*, 2005 ;

- références aux grands maîtres : *The Sleep of Reason*, 1988 ; *The Greeting*, 1995 ; *The Quintet of the Astonished*, 2000.

# ARTS PLASTIQUES

## COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL DU CANDIDAT (Fiche à remplir par le candidat)

Nom :	Prénom :
Série :	Option : Ou option et enseignement obligatoire :

### Candidats non scolarisés

Mode de préparation en arts plastiques

Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement,.....)

### Liste des travaux présentés

### Compte rendu

## ARTS PLASTIQUES

(Fiche à remplir par chaque professeur et à joindre au dossier des candidats)

<b>Année :</b>	<b>Etablissement :</b>
<b>Enseignement obligatoire / Enseignement facultatif (barrer la mention inutile)</b>	<b>Conditions matérielles :</b>
<b>Effectif total de l'option :</b>	
<b>Professeur :</b>	<b>Emploi du temps :</b>

**Description sommaire du travail de la classe** (nature et contenu des séances de travail de la classe – recherches et activités communes – rencontres et partenaires éventuels au cours de l'année scolaire)

Signature du professeur :

Visa du chef d'établissement

## **BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2019** **Epreuve facultative d'ARTS**

### **CINEMA AUDIOVISUEL**

#### **Nature et modalités de l'épreuve.**

*Note de service n°2012-038 du 6-03-2012 – B.O. n°14 du 5 avril 2012*

Nous vous recommandons de lire attentivement la note dans son ensemble.

#### **Epreuve orale de 30 minutes d'interrogation et 30 minutes de préparation.**

L'épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

1) Une fiche pédagogique rédigée par l'enseignant responsable de la classe. Cette fiche est la même pour tous les élèves d'une même classe. Elle présente le thème et les questions abordés dans le cadre du programme (ensemble obligatoire et ensemble libre) ainsi que la démarche suivie dans le travail. Elle énumère, avec les détails nécessaires, les diverses activités, en précisant le temps accordé à chacune d'elles : visionnement et études d'œuvres (titres, auteurs, conditions...), activités relatives à la réalisation (titres, composition de l'équipe...), interventions de professionnels, visites, etc.

2) Un carnet de bord élaboré par le candidat présentant en dix pages maximum :

- un bilan personnel et réflexif du travail de réalisation ;

- un ensemble de documents variés (écrits, images, sons) choisis par le candidat pour témoigner de son travail de l'année ;

3) Une réalisation individuelle ou collective, sur support numérique ou analogique, ne dépassant pas dix minutes, produite obligatoirement dans le cadre de l'enseignement facultatif de l'année et convenablement présentée (titre, date, générique, établissement...). Les examinateurs doivent pouvoir disposer du dossier au moins huit jours avant la date de l'épreuve. Pour les candidats ayant suivi l'enseignement de l'option facultative, ce dossier est obligatoirement validé par le professeur responsable de l'enseignement et le chef d'établissement (cf. exemple de fiche annexé). Cette validation atteste de la conformité de l'ensemble des éléments présentés aux instructions officielles. Lorsque le dossier n'est pas validé, l'enseignant et le chef d'établissement motivent leur décision.

**Les candidats individuels et les candidats issus des établissements scolaires hors contrat** se présentent à l'épreuve dans des conditions similaires à celles prévues pour les candidats scolaires. Ils sont tenus de présenter un dossier conforme aux instructions officielles à l'exception de la fiche pédagogique. Cette fiche peut être remplie directement par le candidat. Le dossier sert de support à l'exposé du candidat puis à l'entretien avec le jury. Il est donc exigible et doit être complet et conforme aux instructions de la présente définition d'épreuve pour que l'interrogation se déroule valablement. Lorsque ce n'est pas le cas, les examinateurs limitent leur appréciation chiffrée aux seuls éléments présentés. Dans le cas d'une absence totale de dossier, le candidat est accueilli par les examinateurs qui lui signifient qu'ils ne peuvent pas procéder à l'interrogation et qu'aucun point ne lui sera attribué pour cette partie d'épreuve. Les examinateurs veillent à consigner les motifs de leur décision dans le procès-verbal.

#### **Modalités d'évaluation**

Le candidat est noté sur 20 points (dossier sur 10 – entretien sur 10).

Seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Dans la première partie de l'épreuve (quinze minutes environ), le candidat répond de manière argumentée et précise à une question de cinéma portant sur l'exercice de réalisation de l'année. Il illustre son exposé par des extraits du film, des documents, tirés de son carnet de bord, ayant servi à la réalisation.

L'exposé est suivi d'un entretien (quinze minutes environ) visant à évaluer les connaissances théoriques et pratiques construites dans l'année et la réflexion du candidat sur les questions du programme

L'épreuve se déroule dans un établissement pouvant mettre à disposition du jury et des candidats les appareils de diffusion nécessaires tant pour la préparation (une salle équipée) que pour l'épreuve (une seconde salle équipée). Le candidat doit avoir la possibilité de manipuler lui-même les appareils tant pour la préparation que pour l'exposé. Il dispose de son dossier pendant le temps de préparation. Les candidats sont évalués conjointement par un professeur ayant eu en charge un enseignement de cinéma et audiovisuel en classe terminale et par un partenaire professionnel qui est intervenu régulièrement dans l'enseignement en application des articles D. 334-21 et D. 336-20 du code de l'éducation. Toutefois, si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury peut délibérer valablement. Les frais de déplacement des partenaires sont à la charge des rectorats et doivent être calculés sur la base des remboursements consentis aux personnels de l'éducation nationale.

# CINEMA AUDIOVISUEL

## COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL DU CANDIDAT (Fiche à remplir par le candidat non scolarisé)

Nom :	Prénom :
Série :	Option : Ou option et enseignement obligatoire :

### Candidats non scolarisés

Mode de préparation en cinéma audiovisuel

Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement.....)

### COMPTE RENDU

## CINEMA AUDIOVISUEL

(Fiche à remplir par chaque professeur et à joindre au dossier des candidats)

Année :	Etablissement :
Effectif total de l'option :	Emploi du temps :
Professeur et partenaires :	

### Liste des élèves présentés (précisez la série)

## CINEMA AUDIOVISUEL

**Nature du projet collectif, démarche suivie :**

**Questions abordées :**

### ACTIVITES DIVERSES

**Visions et études d'œuvre (titres, auteurs, conditions....)**

**Temps accordé :**

**Réalisation (titre, équipe....)**

**Temps accordé :**



# CINEMA AUDIOVISUEL

**Interventions de professionnels (noms, métiers...)**

**Temps accordé :**

**Visites (lieu, objet....) :**

**Temps accordé :**

Signature du professeur :

Signature du partenaire :

Visa du chef d'établissement

# BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2019

## Epreuve facultative d'ARTS

### HISTOIRE DES ARTS

#### Nature et modalités de l'épreuve.

*Note de service n°2012-038 du 6-03-2012 - B.O. n° 14 du 5 avril 2012*

#### **Epreuve orale de 30 minutes d'interrogation et 30 minutes de préparation**

L'épreuve prend appui sur un dossier préparé par le candidat, durant l'année de terminale, à partir de son journal de bord.

Dans un premier temps, le candidat présente et commente, pendant une dizaine de minutes maximum, une œuvre choisie par les examinateurs au sein de son dossier.

Cet exposé est suivi d'un entretien au cours duquel les examinateurs s'attachent à faire apparaître les connaissances acquises par le candidat sur les questions au programme, la portée de son engagement dans les activités suivies au cours de l'année et de son intérêt pour les grands aspects de la vie artistique contemporaine et les enjeux liés au patrimoine. Il permet également au candidat de préciser sa réflexion et de justifier du contenu et des sources de son dossier.

Le dossier, qui débute par une introduction et s'achève sur une table des matières, comprend :

- un commentaire du candidat (deux pages maximum) sur le bénéfice tiré de sa participation aux enquêtes, rencontres ou visites faites en terminale ;
- la présentation et l'analyse, dans le cadre des questions traitées en terminale, de trois ou quatre œuvres, monuments, édifices ou sites patrimoniaux appartenant à des domaines artistiques différents, et de préférence tirés de son patrimoine de proximité. Les deux questions du programme limitatif doivent être présentes dans le dossier, sans qu'il soit obligatoire que ce soit à parts égales.

Dans ce dossier, le candidat met en valeur sa réflexion personnelle et la documentation réunie dans son journal de bord. Il illustre sa présentation de documents iconographiques, de citations de textes, d'éléments recueillis lors de voyages, de visites, d'enquêtes...

Le candidat peut joindre au dossier des documents sonores ou séquences audiovisuelles sous la forme d'un CD, d'un cédérom, d'un DVD ou d'une clé USB ; en ce cas, le contenu du support joint est précisément listé dans le dossier.

Chaque document ou citation est identifié et comporte la mention claire de sa source.

N'excédant pas une vingtaine de pages, ce dossier est visé par le professeur coordonnateur de l'équipe enseignant l'histoire des arts. Il est précédé d'une fiche pédagogique qui décrit le travail de la classe et qui est visée par le professeur coordonnateur et le chef d'établissement. Elle comporte le nom de l'élève, de son établissement, l'indication de l'année scolaire en cours, le contenu des séances de travail de la classe, les rencontres, les visites, les recherches et les activités communes, les partenariats noués avec les institutions, structures ou lieux culturels ou patrimoniaux. et un sommaire avec pagination.

Le dossier est remis aux examinateurs au moins une semaine avant la date de l'épreuve.

**Les candidats individuels et les candidats issus des établissements hors contrat** présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le dossier rédigé par le candidat doit faire état de son travail personnel et de ses activités dans le domaine de l'histoire des arts. Dans ce cas, il n'est pas exigé de fiche pédagogique ou de visa du professeur.

#### **Modalités de l'évaluation**

L'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de l'éducation nationale titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art. Elle s'appuie sur la grille des compétences attendues à l'issue de la classe de terminale figurant au programme. Chacune des parties de l'épreuve compte pour la moitié de la note globale.

## **Programmes limitatifs des épreuves facultatives d'arts - Session 2019**

*Note de service n° 2018-034 du 27-02-2018 – BO n°10 du 8 mars 2018*

### **Option facultative, toutes séries**

#### **- Le patrimoine, des Sept Merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial : patrimoines, représentations et mémoire du travail**

Agricole ou maritime, artisanal ou industriel, scientifique ou scolaire, le travail humain a suscité nombre de représentations artistiques de toutes époques, mais aussi de sites, bâtiments, dispositifs et objets fonctionnels aujourd'hui conservés, protégés et valorisés en tant que patrimoine – voire, pour certains, au titre du patrimoine de l'humanité.

Au plus près possible de l'établissement – et jusque dans l'établissement – l'observation de tels sites, bâtiments et outils, ainsi que des modalités de leur conservation et de leur valorisation, doit amener l'élève à prendre conscience de la valeur patrimoniale que recouvre un environnement quotidien, à réfléchir sur le statut d'un tel patrimoine par rapport à celui plus communément identifié comme artistique, mais aussi à comprendre le poids de mémoire que ce patrimoine véhicule : mémoire d'une activité humaine et d'une condition sociale, mais aussi de gestes dont certains se transmettent aujourd'hui encore depuis un passé lointain.

L'élève s'interrogera sur le rapport à l'art qu'entretiennent le patrimoine et la mémoire du travail : que ce soit dans le vocabulaire formel ou ornemental – qui ne cesse de chercher une réponse à l'antique question du lien entre beau et utile – ou comme source d'inspiration pour les artistes.

Les services régionaux de l'inventaire, les conservations régionales des monuments historiques et les services locaux en charge du patrimoine sont des partenaires précieux pour que l'étude ait une dimension concrète. La visite de musées ethnographiques et d'écomusées, la rencontre d'artisans qui perpétuent les gestes et les outils ancestraux, l'expérience d'artistes qui investissent des sujets ou des lieux liés à la question, sont éminemment souhaitables.

#### **- Création artistique et pratiques culturelles, de 1939 à nos jours : arts et émancipation**

« Émancipation : [...] 2. Action d'affranchir, de s'affranchir d'une domination ou d'une servitude, d'une contrainte. L'émancipation des esclaves. L'émancipation politique des colonies. L'émancipation de la femme. 3. Fig. Action de libérer, de se libérer d'une dépendance d'ordre moral ou intellectuel, de préjugés, d'erreurs. L'émancipation des esprits. » (*Dictionnaire de l'Académie française*, 9<sup>e</sup> édition, t. 1, Paris, Imprimerie nationale, 1992)

Comment les arts et les artistes ont-ils participé à - voire, pour certaines expressions artistiques, participé de - ces mouvements d'émancipation, tant politiques que sociaux au sens large, qui ont marqué et continuent de marquer l'époque contemporaine, de la Seconde Guerre mondiale à nos jours ?



# HISTOIRE DES ARTS

(Fiche à remplir par l'équipe enseignante et à joindre au dossier des candidats)

Session :

Académie de :

Nom, prénom du candidat :

<b>Etablissement</b>  <b>Nom du lycée :</b>  Rue :  <b>Ville :</b>  Code postal :  Tél. :  Fax :  Courriel :  Nom du proviseur :	<b>Professeur coordonnateur</b>  Nom :  Prénom :  Discipline :		
	<b>Equipe d'enseignants</b>		
	<b>Nom</b>	<b>Discipline</b>	<b>Nombre d'heures</b>

# HISTOIRE DES ARTS

		<b>Thématiques du programme et questions limitatives</b>	
		Le patrimoine, des sept merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial	Création artistique et pratiques culturelles dans le monde, de 1939 à nos jours
<b>Problématiques et principales oeuvres étudiées, par domaine artistique</b>	Arts visuels		
	Arts du son		
	Arts de l'espace		
	Arts du spectacle		
	Arts du langage		
	Arts du quotidien		
<b>Activités et partenariats</b>	Sorties		
	Conférences /rencontres		
	Voyages		
	Projets de classe		
<b>Activités, sorties, projets personnels en histoire des arts</b> (y compris TPE s'il y a lieu)			

Signature du proviseur  
et tampon de l'établissement

Signature du professeur coordonnateur

## BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2019 Epreuve facultative d'ARTS

### MUSIQUE

#### Nature et modalités de l'épreuve.

Note de service n°2012-038 du 6-03-2012 – B.O. n° 14 du 5 avril 2012

#### Epreuve orale de pratique et culture musicale de 40 minutes, sans temps de préparation.

Il s'agit d'un entretien avec le jury portant sur l'une des œuvres étudiées dans le cadre du programme limitatif publié au B.O. et sur une interprétation vocale ou instrumentale du candidat.

Une fiche de synthèse présente au jury les réalisations et études qui constituent le corpus du candidat élaboré tout au long de l'année. Y figurent les œuvres étudiées, jouées et chantées ainsi que les problématiques plus particulièrement approfondies. Ce document, dont la présentation au jury est obligatoire, n'est pas évalué mais constitue le support des entretiens pour les deux moments de l'épreuve.

L'épreuve comprend deux parties :

- Première partie : (durée 30 minutes, écoutes initiales comprises) deux brefs extraits d'œuvres musicales, dont l'un est obligatoirement issu d'une des œuvres du programme limitatif publié au B.O, sont écoutés successivement (deux à trois reprises). Guidé par les questions du jury, le candidat en réalise le commentaire comparé visant à souligner les ressemblances et les différences des musiques entendues (caractéristiques, expressions, références...). Certaines questions posées peuvent s'appuyer sur une reproduction d'un extrait de partition ou de tout autre document communiqué au candidat durant son interrogation.

La fiche de synthèse permet d'élargir l'entretien à d'autres œuvres connues du candidat.

Le jury évalue les compétences perceptives du candidat et sa connaissance des problématiques étudiées dans le cadre du programme. Il apprécie également ses capacités à utiliser à bon escient ses connaissances et compétences musicales (vocales et/ou instrumentales) pour restituer les extraits entendus dans l'histoire générale de la musique.

- Deuxième partie : (durée 10 minutes) Après avoir brièvement présenté la nature d'une pièce témoignant des pratiques musicales menées durant l'année scolaire, le candidat en interprète tout ou partie à l'aide de sa voix ou de son instrument, en étant éventuellement accompagné par ses partenaires habituels au lycée. Cette interprétation est suivie d'un entretien avec le jury.

L'évaluation porte sur la qualité artistique de l'interprétation et la capacité du candidat à mettre la pièce choisie en perspective avec les problématiques du programme.

**Les candidats individuels et les candidats issus des établissements hors contrat** présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

#### Programmes limitatifs des épreuves facultatives d'arts - Session 2019

Note de service n° 2018-034 du 27-02-2018 – BO n°10 du 8 mars 2018

Les œuvres qui suivent sont des références pour l'évaluation des élèves au baccalauréat, mais ne sauraient constituer l'ensemble des œuvres rencontrées et étudiées durant l'année. « Celles-ci sont bien plus nombreuses, certaines étant abordées par la pratique d'interprétation, d'arrangement ou encore de (re)création/manipulation, d'autres l'étant par l'écoute, la sensibilité, le commentaire et l'analyse auditive. » (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, B.O.E.N. spécial n° 9 du 30 septembre 2010).

- **Birdland**

- In album *Heavy weather* - Weather Report (1977)
- In album *Extensions* - The Manhattan Transfer (1979)
- In album *Back on the Block* - Quincy Jones (1989)
- In album *Minimal Movie* - Ensemble Hyperion (2000)

- **Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, the Four Seasons (extraits)**

- *Spring 1* (2'32)
- *Summer 3* (5'01)
- *Autumn 2* (3'08)
- *Winter 1* (3'01)
- *Shadow 3* (3'33)

# MUSIQUE

## COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL DU CANDIDAT

(Fiche à remplir par le candidat et à présenter au jury lors de l'examen du baccalauréat)

<b>Champ de la production</b>		
Pratiques musicales d'interprétation et de création*		
<b>Champs de la perception</b>	Vous entourerez ci-dessous les problématiques étudiées et indiquerez dans la colonne de droite les principales œuvres travaillées pour chacune d'entre elles.*	
	L'œuvre et son organisation**	
	L'œuvre et ses pratiques**	
	L'œuvre et son histoire**	
	Pratiques d'écoute et problématiques étudiées	L'œuvre, la musique et les autres arts**
<b>Autres travaux réalisés : recherche, dossier, exposé, critique de concert, montage d'un concert, etc.</b>		

\* Pour chacune, vous préciserez l'esthétique de référence, le matériel instrumental mobilisé (voix, instrument, électroacoustique) et, dans le cas d'un travail d'interprétation/arrangement/recréation, l'œuvre choisie.

\*\* Pour chaque problématique, vous indiquerez les principales œuvres travaillées et, pour chacune d'entre elles, la perspective d'étude privilégiée.



## **BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE – SESSION 2019** **Epreuve facultative d'ARTS**

### **THEATRE**

#### **Nature et modalités de l'épreuve.**

*Note de service n°2012-038 du 06-03-2012 - B.O. n° 14 du 5 avril 2012*

Nous vous recommandons de lire attentivement la note dans son ensemble.

#### **Epreuve orale de 30 minutes d'interrogation et 30 minutes de préparation.**

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux volets : un travail théâtral sur plateau et un entretien.

##### 1) Travail théâtral sur plateau

Le moment de travail théâtral en rapport avec le projet d'enseignement de l'option peut être individuel ou collectif. Dans ce dernier cas, chaque candidat est évalué individuellement.

Les examinateurs peuvent faire retravailler le candidat, immédiatement après sa prestation, et lui proposer plusieurs exercices en rapport avec elle, dans le souci d'enrichir sa présentation initiale. Cette reprise de jeu est une occasion d'entamer un dialogue concret avec le candidat et de mesurer la distance qu'il est capable de prendre avec sa pratique. Un échauffement préparé par le groupe peut commencer la séance.

Les notions suivantes entrent généralement en ligne de compte dans l'appréciation du jeu du candidat : engagement dans le jeu, intelligence du texte et des situations, capacité d'invention, maîtrise des techniques du corps et de la voix, sens de l'espace et du rythme, faculté d'adaptation aux partenaires, aux situations, aux consignes, utilisation des techniques scéniques (espaces, lumières, costumes, accessoires, maquillages...), capacités d'analyse de jeu.

Sur proposition du candidat, il est possible que le travail théâtral prenne la forme non pas d'une interprétation mais d'une présentation de maquette ou d'esquisse scénographique, de costumes, d'un travail de montage à partir de textes dramatiques ou autres, de propositions de mise en scène. Cette présentation devra, dans tous les cas, être en rapport avec le projet collectif de l'année de terminale.

##### 2) L'entretien

L'entretien prend appui sur le dossier personnel du candidat (cinq à quinze pages) accompagné d'une fiche pédagogique rédigée par le professeur responsable de la classe et signée par le chef d'établissement. Cette fiche est la même pour tous les élèves d'une même classe. Elle présente les questions abordées dans le cadre du programme (ensemble obligatoire et ensemble libre) ainsi que la démarche suivie dans le travail. Elle énumère les diverses activités de l'année : pratique théâtrale (supports textuels ou autres, types d'exercices), spectacles vus et étudiés (titres, auteurs, équipes de création), rencontres de professionnels (auteurs, metteurs en scène, scénographes, acteurs), etc.

Le dossier, rédigé par le candidat, fait état de son travail personnel dans le cadre du projet collectif de la classe et d'une relation vivante avec la création théâtrale contemporaine (commentaires de spectacles, de répétitions, de visites, de rencontres). Ce dossier est complété d'un choix de travaux élaborés pendant l'année. Il comprend également le parcours de spectateur du candidat.

Le candidat doit développer un point de vue réflexif et critique sur chacun des éléments du dossier. Il est remis aux examinateurs huit jours avant la date de l'épreuve.

Après un bref exposé n'excédant pas cinq minutes où le candidat présente son dossier et explicite ses choix et son engagement dans les diverses activités de l'année, les examinateurs conduisent un entretien portant sur les différents éléments du dossier et la présentation qu'en a faite le candidat. À cette occasion, ils interrogent plus précisément le candidat sur l'un des éléments qu'il aura choisi d'approfondir.

**Les candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors contrat** se présentent à l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Ils doivent constituer un dossier, de cinq à quinze pages (annexes comprises), faisant clairement apparaître leur pratique théâtrale, les divers spectacles vus et les travaux de recherche et de réflexion personnelles qu'ils ont menés à bien pendant l'année précédant l'épreuve. La fiche pédagogique doit être renseignée par le candidat.

#### **Modalités d'évaluation**

Le candidat est noté de zéro à vingt points. Dix points pour le travail théâtral et quatre points pour le dossier et six points pour l'entretien. Seuls sont pris en compte pour l'examen, les points au dessus de la moyenne.

Le dossier informe les examinateurs sur le travail du candidat et constitue un support indispensable à l'entretien. Il ne donne pas lieu à une notation séparée mais il est exigible. Aussi, lorsque cette seconde partie de l'épreuve ne peut être conduite valablement par absence de dossier ou à cause d'un dossier non conforme à la définition de l'épreuve, la note peut se limiter aux seuls points accordés au titre de la première partie de l'épreuve.

Le candidat est évalué conjointement par un professeur ayant eu en charge un enseignement de théâtre en classe de terminale et par un partenaire professionnel qui est intervenu régulièrement dans l'enseignement du théâtre en lycée. Toutefois, si le partenaire est dans l'impossibilité de participer à l'évaluation, le jury peut délibérer valablement.

# THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE

## COMPTE RENDU DU TRAVAIL PERSONNEL DU CANDIDAT

(Fiche à remplir par le candidat et à joindre au dossier personnel du candidat)

Nom :	Prénom :
Série :	Option seule : ou option avec enseignement obligatoire :

### Candidats ne suivant pas d'enseignement optionnel

Mode de préparation en théâtre expression dramatique

Conditions de préparation à l'examen (temps passé, lieux de travail, encadrement,.....)

### Recherche personnelle (titres, objectifs, et conditions de travail)

### Spectacles vus

## THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE

(Fiche à remplir par l'équipe enseignante et à joindre au dossier des candidats)

Nom :	Prénom :
Année scolaire :	Etablissement :
Effectif total de l'option :	Emploi du temps :
Professeur et partenaires :	

### Liste des élèves présentés et titre de leurs recherches personnelles

# THEATRE EXPRESSION DRAMATIQUE

**Description sommaire du travail de la classe**

**Nature, origine, objectifs, description et déroulement du projet collectif**

**Questions et domaines abordés**

**Activités diverses**

**Recherches personnelles (objets de la recherche – objectifs) :**

**Spectacle vus dans le cadre de l'enseignement**

Signature du professeur :

Signature du chef d'établissement :

Signature de l'élève :